



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 OCTOBRE 2014

Affiché le 7 Octobre 2014

Étaient présents : 17

M. Daniel BOUCHET, Mmes et MM Brigitte CARLIOZ, Bernard DESBIOLLES, Fabienne BERTHOUD, Pascal TISSOT, Michèle TRAON, Louis JACQUEMOUD, Françoise LEVESQUE, Didier GERMAIN, Louis-Jean REVILLARD, Cédric FERRATON, Séverine VALLET, Aurélien HUMBERT, Dorine PEREZ-RAPHOZ, Christian BUNZ, Frank GIBONI, Marie-Louise JACQUET.

Ont donné procuration : 6

Mmes et MM, Yann BEDONI, Catherine CHALLANDE, Nicole RAVIER, Séverine CHAFFARD, Emilie MIGUET, Alain LARRAS.

Étaient absents : 4

Mme et M. Romain BOUCHET, Nathalie VESIN, Sylvie MERMILLOD, Cédric DECHOSAL.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 26 Septembre 2014.

Monsieur Louis JACQUEMOUD a été désigné Secrétaire de séance.



✓ **Approbation du Procès-Verbal du 4 septembre 2014**

Le Conseil Municipal accepte, **à l'unanimité,** le Procès-Verbal de la séance du 4 Septembre 2014.

✓ **Informations diverses**

Monsieur le Maire souhaite faire un point avec le Conseil Municipal concernant des informations diverses :

- Le repas des Aînés s'est déroulé dans une très bonne ambiance. Monsieur le Maire remercie les Conseillers Municipaux présents ainsi que leurs conjoints. Il tient à remercier plus particulièrement Madame Catherine CHALLANDE pour son implication dans l'organisation de ce repas.

Monsieur Cédric DECHOSAL rejoint l'assemblée, ce qui porte le nombre de présents à 18.

- Concernant le Bureau de la CCPC, deux informations :
 - Le PLU Intercommunal est un projet vivement souhaité par M. COMBET, Président de la CCPC. Une présentation du PLU de Cruseilles a été faite lors d'une réunion du Bureau. Après un tour de table des membres et après différentes discussions (notamment sur les clés de répartition des hectares) les membres du

Bureau ont accepté à l'unanimité la mise en œuvre d'un PLUI sur le territoire de la CCPC.

- Compétence « terrains de football »: la CCPC a programmé la construction de nouveaux vestiaires au stade des Ebeaux. Le projet prévoit un local vestiaire à tranche ferme et l'adjonction d'un club house en tranche conditionnelle. Lors de la réunion du Bureau du 30 septembre dernier, il a été décidé d'affermir la tranche conditionnelle et donc de construire un bâtiment vestiaire +club house aux Ebeaux.

Madame Nathalie VESIN a rejoint l'assemblée, ce qui porte le nombre de présents à 19.

FINANCES

✓ Remboursement suite à un accident à la Garderie

Un enfant s'est brûlé avec un convecteur lors de la Garderie du 12 Septembre dernier. Son état a nécessité l'achat de produits (crèmes et bandes) afin d'atténuer au plus vite la blessure. Il est précisé que les deux premiers blocs ont été remplacés.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte le remboursement de ces frais (soit 15,02 €).

✓ Indemnité de conseil aux Comptables du Trésor chargées des fonctions de receveur de la Commune pour l'exercice 2014

Monsieur le Maire rappelle que cette indemnité s'élève pour l'année 2014 à 722,19 € et se décompose comme suit :

- Pour Madame Valérie GERBE : 481,46 € (pour 240 jours)
- Pour Madame Dominique ALVIN : 240,73 € (pour 120 jours)

Elle est calculée sur la moyenne des exercices 2011, 2012 et 2013.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2014 à l'article 6225.

Le Conseil Municipal, **par 23 voix pour** (1 abstention, 1 voix contre), décide d'attribuer à Mesdames Valérie GERBE et Dominique ALVIN, Comptables du Trésor, l'indemnité de conseil de 722,19 € calculée sur la moyenne des dépenses des exercices 2011-2012-2013.

✓ Indemnité de gardiennage de l'Eglise

Conformément aux différentes circulaires préfectorales et notamment celle du 17 mars 2000 (n°2000-29), le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour verser à Monsieur le Curé de CRUSEILLES, au titre de l'exercice 2014, l'indemnité de gardiennage de l'église d'un montant de 734,80 €.

✓ Information concernant l'admission en non-valeur pour des factures de Garderie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la notification de l'ordonnance d'homologation du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire prononcée par le Tribunal d'Instance d'Annemasse en date du 20 mai 2014, la Commune se voit dans l'obligation d'annuler les trois factures de garderie dues par la personne en question, soit une perte de 408,12€.

MARCHES PUBLICS

✓ Avenant n°1 – Convention de groupement de commande pour la mise en valeur du Site des Ponts de la Caille

La Commune de Cruseilles, la Commune d'Allonzier-la-Caille et le Conseil Général de Haute-Savoie se sont associés, dans le cadre d'un groupement de commande, pour réaliser ensemble le projet de mise en valeur du site des ponts de la Caille.

Les études de conception du projet confiées au Bureau d'Etudes INGEROP mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre retenu pour l'opération ont permis de préciser les aménagements à réaliser sur l'ensemble du périmètre d'intervention.

Un Avenant n°1 à la Convention de Groupement de Commandes est donc proposé ayant pour objet :

- **d'adapter le contenu et la localisation des travaux** à réaliser pour la mise en valeur du site des Ponts de la Caille (côté Cruseilles et côté Allonzier-la-Caille) en concentrant les aménagements sur les abords des ponts de la Caille et sur l'éclairage des ponts.

- **de modifier la clé de répartition financière** des dépenses d'investissement entre le Conseil Général de Haute-Savoie et la commune d'Allonzier-la-Caille. Cette dernière assurera la prise en charge de l'intégralité (100%) des travaux d'aménagement réalisés aux abords des ponts côté Allonzier-la-Caille y compris ceux exécutés sur la propriété départementale.

- **de préciser, que l'ensemble des règlements de l'opération seront assurés par la commune de Cruseilles** (coordonnateur du groupement de commandes) et remboursés ensuite par chaque membre du groupement du montant des dépenses le concernant conformément à la nouvelle répartition financière définie à l'art. 4 du présent avenant à la convention, dès réception des titres de recettes.

Il est utilement précisé que cet avenant n°1 est sans aucune autre conséquence sur :

- l'enveloppe financière initiale de l'opération globale
 - les autres modalités générales de fonctionnement du groupement de commandes
 - les obligations de chacun des trois membres.
- de la convention initiale.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au titre de la convention de groupement de commande pour la mise en valeur du Site des Ponts de la Caille.

✓ Avenant n°2 relatif au marché de Réhabilitation du Bistrot des Ponts

Le marché de maîtrise d'œuvre du Bistrot des Ponts prévoyait initialement une réhabilitation et une extension d'un ancien bar-restaurant en un équipement touristique et culturel. Les études de conception ont été réalisées sur la base de ce projet de réhabilitation et d'extension.

Le permis de construire a été déposé conformément aux décisions du maître d'ouvrage et en application des dispositions du marché de maîtrise d'œuvre en vigueur. Suite aux élections

municipales de mars 2014 et au changement d'équipe le programme de réalisation a été modifié.

Le maître d'ouvrage a décidé de poursuivre le projet dans sa phase de réhabilitation, mais de reporter à une date non déterminée la réalisation de l'extension. Les études de conceptions devront être modifiées en conséquence.

La rémunération du maître d'œuvre doit être réajustée sur l'estimation prévisionnelle définitive des travaux de la seule phase de réhabilitation, en tenant compte des honoraires déjà versés et de la nécessaire adaptation du projet au nouveau programme.

Le présent avenant proposé au CM ajuste le forfait définitif de rémunération au coût prévisionnel des travaux fixé à 400 000 € HT. Les honoraires se calculent comme suit :

Montant du marché initial y compris avenant n°1	123 574,41 € HT
Avenant n° 2	- 14 044,36 € HT
Ce qui porte le montant du marché de maîtrise d'œuvre	109 530,05 € HT

Il en résulte une diminution des honoraires de maîtrise d'œuvre d'un montant de 14 044,36 € HT.

Monsieur le Maire précise qu'en plus des travaux paysagers et d'aménagement du Site, il est prévu l'ouverture d'un point d'accueil- petite restauration avec sanitaires pour la saison prochaine. Il est nécessaire de réaliser les travaux avant fin mars 2015 pour percevoir la subvention « 1% Paysages ».

Monsieur DECHOSAL demande ce qui change dans ce nouveau projet ? Pourquoi le parking reste-t'il aussi grand alors que le projet se trouve réduit ?

Le projet est axé sur le plateau du site pour une réalisation dans les meilleurs délais. Il n'est donc pas aujourd'hui prévu de réaliser des travaux autour des Bains.

Concernant le parking, le projet risque d'engendrer des afflux de personnes, d'où la nécessité d'avoir des accès en conséquence sans oublier les blocs sanitaires : au départ il y aura deux blocs, et selon les besoins pourquoi pas en rajouter (voire opter pour des toilettes sèches).

Monsieur le Maire rappelle enfin que la signature pour l'achat de la « Maison CYR » a eu lieu le 1^{er} octobre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 relatif au marché de réhabilitation du Bistrot des Ponts.

SERVICES PERISCOLAIRES

✓Signature d'une convention de mise à disposition du terrain de football par la CCPC dans le cadre des TAP

Afin de diversifier les activités proposées dans le cadre des TAP, la Commune souhaite utiliser le terrain de football de Cruseilles. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du terrain de football par la CCPC.

PERSONNEL

✓Accueil de loisirs des vacances de Toussaint

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise le recrutement d'agents non titulaires sur des emplois non permanents dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités - période du 20 au 31 octobre 2014 :

- 7 adjoints d'animation de 2^{ème} classe - rémunération basée sur l'indice brut 330/ majoré 316.
- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe - rémunération basée sur l'indice brut 330/ majoré 316.

✓Recrutement de deux agents non titulaires dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités dans les services périscolaires et techniques, il est proposé de créer deux emplois temporaires :

- Un emploi pour la période du 11 au 17 Octobre et du 3 Novembre au 31 Décembre 2014- rémunération basée sur l'indice brut 340/ majoré 321.
- Un emploi pour la période du 15 Octobre au 31 Décembre 2014- rémunération basée sur l'indice brut 330 / majoré 316.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise la création de ces 2 postes temporaires et autorise Monsieur le Maire à recruter les agents et signer les contrats d'engagement.

FONCIER

✓Portage Foncier par l'EPF –Acquisition des parcelles « Rio Tinto »

La Commune souhaite se rendre acquéreur des parcelles « Rio Tinto » cadastrées section C n°1656 , C1941, C2134, C 2135, C2901, C2886, C 2888, C2894, C2896,et C2899 situées au lieu-dit « Vers l'Epine » d'une surface de 15146m².

Par courrier en date du 3 décembre 2013, le service France Domaine a estimé la valeur du bien à 70 € / m² soit un coût de 1 060 220 €.

Les diverses négociations ont permis d'aboutir à un accord sur le prix d'achat fixé à 875 000 € HT (les frais d'honoraires sont pris en charge par le cédant).

Afin de pouvoir constituer des réserves foncières, la Commune souhaite que l'EPF 74 soit porteur de l'opération.

Monsieur Christian BUNZ rappelle qu'il s'agit d'une opération intéressante pour la collectivité. Cette acquisition est donc une bonne chose.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte l'acquisition des parcelles par l'EPF au nom de la Commune et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

✓ Régularisation de voirie- Cession de terrain par M. Gérard BUNAZ

Dans le cadre de l'aménagement de la Place du Noiret, des négociations ont été menées avec Monsieur Gérard BUNAZ afin que la Commune puisse acquérir une partie de la parcelle cadastrée C n° 1717 lui appartenant, située Route du Noiret à CRUSEILLES.

Etant donné qu'une partie de cette parcelle était nécessaire pour la Commune dans le cadre de ces travaux, il a été convenu entre les deux parties :

- l'acquisition par la Commune d'une partie du terrain concerné par le réseau enterré au prix de 150 € / m², cadastrée section C n° 3335, d'une superficie de 44 m²,
- la replantation d'un arbre abattu lors des travaux,
- la mise en place d'une clôture

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte les conditions proposées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à cette acquisition.

SPANC

✓ Réhabilitation des dispositifs d'Assainissement Non Collectif

Par délibération en date du 11 Avril 2012 le Conseil Municipal a accepté la convention de mandat établie entre la Commune et l'Agence de l'Eau relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des systèmes d'Assainissement Non Collectif attribués aux particuliers.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte de renouveler la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les 22 personnes qui ont réalisé les études en 2011 mais qui n'avaient pas été retenues pour toucher la subvention et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de mandat.



✓ Présentation du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)

Monsieur le Maire introduit le PPI comme étant la feuille de route pour le mandat en termes de projets et de finances. Il ne donnera pas lieu à un vote ni à une contrainte budgétaire à respecter.

Ce PPI a pour vocation de respecter deux engagements :

- Non augmentation des taux d'imposition
- Maintien voire baisse du niveau de la dette

Il définit les moyens, les besoins et les recettes dont dispose la Commune pour mener à bien ses investissements dans un souci de maîtrise des frais de fonctionnement.

Les montants indiqués dans le PPI s'entendent TTC (y compris les honoraires).

Pascal Tissot présente ensuite le PPI de ce mandat via la liste des projets définie par la municipalité :

1. **Pont de la Caille** : Coût estimé : 4.6 millions d'euros

Coût des travaux repartis entre les 3 maîtres d'œuvre (CG74, Communes de Cruseilles et Allonzier) + Acquisition des deux maisons + Rond-point.

2. **Gymnase** : Coût estimé : 5 millions d'euros.
Monsieur le Maire confirme la reprise du projet issu du concours avec un impératif de rationalisation budgétaire de 10.5 à 5 millions d'euros.
3. **Maison de la Santé pluridisciplinaire**: projet autofinancé
Mise à disposition du terrain et projet commercial supportant les coûts.
4. **CLAE** : Coût estimé : 900'000 euros
Projet en collaboration avec la CCPC et étude de l'intégration du Restaurant scolaire voire de l'agorospace sur le site.
5. **Rio Tinto** : Coût estimé : 855'000 euros financés par un portage de l'EPF
Projet en voie d'acquisition avec portage EPF sur 10 ans qui se substitue au portage des parcelles des Grands Champs.
6. **Rénovation de la Mairie** : Coût estimé : 1 million d'euros
Réaménagement de l'intérieur de la Mairie rendu indispensable dans le cadre de la mise aux normes d'accessibilité et visant à offrir un vrai accueil à la population et optimiser l'organisation des services.
7. **Maison Falconnet** : Coût estimé : 600'000 euros
Volonté de réalisation d'un projet à somme nulle avec logements à l'étage et commerce au rez de chaussée. Dossier actuellement en attente des plans de l'architecte.
8. **Voirie et infrastructure** : Coût estimé : 1,7 millions d'euros
Investissement concernant les routes et autres bâtiments de la Commune (en plus du budget de fonctionnement).
9. **Charlyrobot** : Coût estimé 900'000 euros
Projet d'acquisition avec portage EPF sur 10 ans.
10. **Local technique** : Coût estimé à 400'000 euros.
11. **Giratoire Sud** : projet non planifié ni chiffré à ce jour.
12. **Autres ventes et acquisitions**
Vente de l'appartement au-dessus de la Poste et divers projets à venir.
13. **Terrains Multisports et 4eme Tennis** : Budget 200'000 euros.
14. **Plan Urbain Partenarial (terrain Gal et Mons)** : Coût estimé 2 millions d'euros;
Raccordements aux réseaux, écoles et reconstruction de la route de l'Arthaz.
Part communale : 500 000 euros
Participations CCPC et promoteurs : 1,5 million d'euros
15. **Parking Centre de Tri** : Coût estimé : 500'000 euros.
Projet qui s'inscrit en accompagnement du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire.
16. **Projet immobilier "les grands champs"**: projet autofinancé.

Ce PPI établit un budget global d'investissement pour la période 2014-2019 d'un montant de 19'500'000 euros.

Il sera financé par les subventions liées aux projets (Etat, Région, Département, Europe, ADELAC,), par la capacité d'autofinancement (en provenance du budget de fonctionnement), par les recettes d'urbanisme, par le solde en compte à fin 2013 de 3'125'000 euros et au recours à l'emprunt, tout en maintenant la dette en fin de mandat (4.9 millions d'€) au niveau du début de mandat (5,025 millions d'€) .

Différents tableaux montrant la planification et le financement sont projetés aux membres du Conseil municipal.

Madame Nathalie VESIN souhaite que les grandes lignes du PPI soient retranscrites dans le compte-rendu, pour que les Conseillers Municipaux absents puissent être informés.



✓ Point sur les Commissions

❖ Commission Finances : Monsieur TISSOT alerte les Conseillers Municipaux quant à la nouvelle gestion des forêts proposée par l'ONF : faut-il encore leur confier la gestion de nos forêts ?

❖ Commission Communication : un bulletin spécial « Mémorial de la Guerre » sera distribué entre les 28 octobre et 4 novembre prochains. Le bulletin du mois d'octobre est en cours de rédaction.

❖ Commission Culture/Animation : suite à l'Assemblée Générale du Club Omnisport, Madame RATTEL a été élue Présidente.

Un nouveau plan de la ville avec les coordonnées des commerçants est en cours d'élaboration. Le Forum des Associations du 4 septembre a permis d'accueillir 22 associations. Il y avait moins de monde que les années précédentes.

❖ Commission Associations : réunion des Associations le 15 octobre. L'objectif est de réaffirmer le rôle du Comité des Fêtes qui assurera l'animation pour la Fête Nationale et la Fête de la Musique.

❖ Commission Développement Durable : la commission se réunit régulièrement et élabore des séries d'actions à développer en faveur du développement durable.



✓ Question diverse

Cédric DECHOSAL : les habitants de Cruseilles se plaignent fréquemment qu'une voiture garée devant le laboratoire gêne la visibilité des piétons.

L'information sera remontée aux services concernés.